

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 130 (1979)
Heft: 1

Artikel: Objectifs prioritaires de la politique forestière et de la sylviculture au Jura
Autor: Farron, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-764708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Objectifs prioritaires de la politique forestière et de la sylviculture au Jura

Par J.-P. Farron, Delémont

Oxf.: 903 : 904(494.24)

Dans une première partie, nous allons énumérer et analyser — avec la sobriété qu'impose à cet article le cadre restreint autorisé — les buts et les problèmes communs à l'ensemble des 7 districts de l'actuelle Conservation des forêts du Jura.

Ensuite, nous distinguerons ce qui est propre aux districts du Sud et ce qui concerne ceux du Nord. Cette distinction est rendue nécessaire par la situation nouvelle issue des décisions politiques, puisqu'en cette fin du XXème siècle, l'«Intelligence» n'a rien imaginé de plus habile que de dresser une frontière malheureuse et inutile au milieu du pays jurassien.

1. Problèmes communs à l'ensemble du Jura des 7 districts:

Région	Nombre de communes	Surface boisée ha	Surface boisée publique	Forêts de l'Etat ha	Forêts communales ha	Forêt privée ha
Jura-Nord	82	30 330	76 %	2 335 8 %	20 781 68 %	7 214 24 %
Jura-Sud + Laufon	63	22 937	84 %	2 149 10 %	17 036 74 %	3 752 16 %
Total-Jura 7 districts	145	53 267	79 %	4 484 8 %	37 817 71 %	10 966 21 %

Buts prioritaires de l'action conjuguée de l'Etat, des propriétaires et du service forestier:

— Assurer la fonction de protection de la forêt et conserver son importance dans le maintien de l'équilibre écologique.

- Renforcer l'aptitude des forêts jurassiennes — notamment des pâturages boisés — à l'accueil et l'attrait qu'elles peuvent représenter pour le développement du tourisme.
- En toute intervention, tenir compte de la contrainte de la protection du paysage et des sites.
- Augmenter, de manière soutenue, en quantité et surtout en qualité la production de bois.
- Améliorer les apports financiers directs et indirects notamment:
 - 1) les revenus des propriétaires (communes rurales);
 - 2) les revenus des travailleurs forestiers;
 - 3) les sources de revenus fiscaux de l'Etat et des communes.
- Mettre à disposition de l'industrie indigène le matériau bois nécessaire à son activité.

Commentaires

1.1 Ces diverses exigences ne sont pas forcément incompatibles entre elles; parfois il peut y avoir conflit, mais le plus souvent elles sont complémentaires. Afin que toutes ces fonctions soient exercées en permanence, le forestier appliquera un traitement en douceur et une sylviculture inspirée des lois de la nature. La régénération par voie naturelle constitue la règle. La plantation — souvent constat d'échec et solution de facilité — ne constituera que l'exception et un complément au processus naturel de régénération. La coupe rase serait particulièrement choquante au Jura. Elle devra rester l'exception rigoureusement contrôlée et justifiée.

1.2 Les reboisements et réafforestations devront être limités car ils peuvent porter atteinte au paysage ou perturber l'équilibre écologique. Par ailleurs, étant donné qu'ils représentent parfois un inconvénient majeur pour les fonds voisins dont le rendement est diminué par l'ombre portée, nous préconisons la consultation obligatoire de tous les propriétaires directement touchés. Au Jura, certains reboisements dus à l'initiative de propriétaires zélés doivent être qualifiés d'inopportuns. Le reboisement systématique des friches n'est pas souhaitable car il pourrait compromettre d'autres besoins ou une nouvelle utilisation future.

1.3 Au Jura, l'évolution des densités de gibier ne présente pas un caractère aussi aigu que dans d'autres régions. Néanmoins, il nous faut redoubler de vigilance à ce sujet et améliorer la collaboration entre les services de la forêt et de la faune. La gestion globale du patrimoine boisé impose au forestier une connaissance de l'évolution de la faune aussi complète et suivie que celle des peuplements d'arbres. En conséquence, les résultats des tableaux de chasse sont intéressants pour les propriétaires et les forestiers au même titre que les récoltes de bois. Ils retracent, année après année, la vie d'une forêt.

1.4 A l'avenir, le service forestier devra être consulté dès le début des études d'aménagement local et régional. La conservation et l'entretien des rives boisées, des bosquets, des haies, l'accès aux lisières sont des problèmes qui ne seront maîtrisés que par la collaboration des divers spécialistes. La place de la forêt dans l'aménagement régional conduit les forestiers à collaborer à cette tâche commune où urbanistes, économistes, ingénieurs des ponts et chaussées, agronomes, biologistes, géologues, ingénieurs ruraux, forestiers apportent conjointement leur contribution. Une nouvelle définition de la forêt est peut-être souhaitable, mais ce qui est essentiel c'est l'esprit qui préside à son application.

1.5 Les soins aux jeunes peuplements et les premières éclaircies sélectives sont presque toujours des opérations déficitaires. Les propriétaires ont de ce fait tendance à négliger ces interventions d'autant plus qu'elles livrent des produits difficiles à écouler. D'une manière générale, les perchis du Jura sont trop denses, notamment les perchis de hêtre. Il n'y pas assez de continuité et d'intensité dans les éclaircies sélectives. Cette situation, préjudiciable aux intérêts à long terme, devra s'améliorer grâce aux efforts conjugués du service forestier et des propriétaires.

1.6 La valorisation et la transformation du bois au Jura est un problème d'économie qui concerne: les propriétaires de forêt, les propriétaires de scierie, l'Etat. En 1976, le 70 % de notre bois était transformé au Jura même. Il est dans l'intérêt général qu'une partie appréciable de la production ligneuse soit transformée sur place. D'importantes et actives scieries sont implantées dans la région. Les contacts réguliers entre producteurs et utilisateurs devront être améliorés. Des concessions réciproques seront nécessaires afin d'aboutir à une entente pour la prise en charge de notre production. Des rapports de confiance entre partenaires sont toutefois une condition préalable indispensable à une concertation utile.

1.7 En 1976, 4 Mio de Fr. ont été investis sous forme de constructions de routes forestières. De 1958 à 1977, en 20 ans, nous avons investi 65 Mio de Fr. (subv. féd. 31,6 %, subv. cant. 23,8 %, part des propriétaires 44,6 %). En 10 ans les trois districts du Nord ont fait approuver 143 projets de routes forestières d'un devis de 16,4 Mio et totalisant 150 km. Les besoins en construction des 15 prochaines années sont calculés pour les sept districts à 400 km représentant des dépenses de 32 Mio soit 2,133 Mio par année. Le réseau serait alors réalisé à 79 %. Pour utiliser au mieux le potentiel de production de nos forêts, cette politique dynamique des propriétaires devra être poursuivie avec l'aide des pouvoirs publics. La réalisation de ce programme présuppose l'encouragement des pouvoirs publics (Confédération et Canton) dans le même ordre de grandeur qu'actuellement. Une diminution de cette aide aurait des conséquences fâcheuses sur l'état de nos forêts de montagne.

1.8 La formation et le perfectionnement professionnels de nos forestiers, forestiers-bûcherons et bûcherons resteront une obligation de notre service

cantonal. Actuellement, plusieurs ingénieurs et gardes assument des tâches d'enseignement et siègent dans les commissions d'apprentissage et d'examen. Nous envisageons un regroupement des activités liées à la formation et au perfectionnement. En ce domaine aussi, des liens sont souhaitables entre les deux parties du Jura. Actuellement tous nos apprentis suivent les cours de l'Ecole professionnelle de Tramelan. Pour l'avenir cette solution devrait également être valable et faire l'objet d'un concordat intercantonal Berne/Jura.

1.9 Le service forestier décentralisé est en place, aussi bien au Jura-Sud qu'au Jura-Nord. Il est prêt à assurer la continuité administrative et à poursuivre sa tâche moyennant certaines adaptations. Des contacts et des liens entre ces deux services seront non seulement inévitables mais souhaitables sur le plan humain, professionnel et collégial. Dans la mesure où ces rapports seront dépouillés de toute intention politique, ils ne pourront être que bénéfiques pour les deux Etats, car ils permettront le perfectionnement et l'élargissement de l'horizon professionnel. Une collaboration entre les deux cantons serait en tout cas utile dans les domaines suivants:

- Formation et perfectionnement du personnel forestier;
- Aménagement forestier;
- Valorisation et transformation des produits;
- Actions de propagande en faveur du bois et de son utilisation (Section jurassienne de Lignum);
- Diverses actions communes selon les besoins et les circonstances.

2. Politique forestière propre au Jura-Nord

- Communes, propriétaires et population ont une attitude très favorable et positive pour la forêt qui peut se prévaloir ici d'un capital de sympathie et d'attachement populaires précieux. Cette attitude du Jurassien du Nord rend agréable et efficace notre action de politique forestière. Les contacts professionnels avec les propriétaires de forêts ou leurs représentants sont toujours, dans cette partie septentrionale du Jura, empreints de cordialité, de chaleur humaine, de vivacité dans les propos parfois, mais de bonne humeur. Des liens d'amitié se nouent. Il faudra prendre garde à ne pas laisser perdre cette inestimable bonne volonté générale pour la forêt. Les contacts personnels, les relations publiques, l'information y contribueront.
- Le courant écologique auquel cette région également est exposée est favorable à la forêt. Toutefois, dans ce qu'il peut avoir d'excessif et de méconnaissances des nuances, il est parfois ressenti comme un frein. La concentration et la coopération entre écologistes et forestiers permettront d'éviter maints conflits.

- Futaies d'Ajoie, forêts de Delémont, pâturages boisés des Franches-Montagnes devront à leur attrait et à leur beauté naturelle de devoir faire face à la pression croissante exercée par le tourisme et par la sollicitation envahissante qui conduit à l'abus. La forêt ne peut pas devenir le déversoir universel. Par endroits, des installations d'accueil discrètes devront être aménagées.
- L'esprit local et régional ne devra pas gêner la réalisation d'entreprises communes à l'échelon cantonal. Une prise de conscience de l'intérêt général est nécessaire. Un véritable *esprit cantonal*, audacieux, novateur et dynamique ne se crée pas par décret gouvernemental. Il faut pour cela la volonté de chacun et le patient apprentissage de la vie en commun. En matière forestière aussi, il faudra s'efforcer d'aborder les problèmes en considérant *l'intérêt général* et non pas seulement sa propre situation. On peut craindre, en effet, une contradiction entre l'esprit de la Constitution et la réalité. «Créer une communauté unie» basée sur la «solidarité» présuppose l'abandon de l'esprit d'égoïsme local. Il faudra voir au-delà de sa propriété personnelle et des limites communales.
- «La propriété est reconnue dans sa fonction privée et dans sa fonction sociale». Ce qui est reconnu pour la forêt depuis longtemps doit l'être aussi pour le sol ou toute autre propriété foncière. Les pâturages boisés devront rester accessibles à la collectivité. Cette méthode de culture mixte ne doit pas conduire à des conflits. D'une part, les besoins évidents des exploitants agricoles seront préservés. D'autre part, il faudra tenir compte des diverses fonctions du boisement en montagne. La concertation conduira sans doute à un choix acceptable par chacun. Les intérêts sectoriels ne doivent pas primer l'intérêt public.
- La forêt, dans l'organisation de l'Etat jurassien, est placée dans le Département de l'équipement et de l'environnement, Division de l'environnement. Cette décision nous paraît conforme à l'intérêt général. De toute manière, les nécessités des autres secteurs économiques ne pourront être méconnus. Au besoin, des compromis devront être trouvés.

Le pâturage boisé est soumis à la législation forestière. Un service forestier bien organisé et vigilant veille à l'application des lois et des plans d'aménagement. Cet aménagement préservera la beauté unique des paysages franc-montagnards. Mais il s'efforcera aussi d'améliorer la qualité des pelouses et du boisement.

Une chance, pour la forêt de l'Etat jurassien, comme pour l'environnement et l'aménagement du territoire, serait qu'elle soit placée sous l'autorité d'un Chef de Département particulièrement sensible aux fonctions sociales de ces secteurs.

3. La politique forestière future du Jura-Sud

(Le lecteur fera lui-même la part qui concerne également la vallée de Laufon rattachée à la Conservation des forêts du Jura).

- Les lignes qui suivent concernent l'ensemble des 22 937 ha du Jura-Sud où la surface boisée publique couvre 84 %. L'attachement à la forêt y est également vif, quoiqu'il se manifeste moins. Dans les quatre districts de La Neuveville, Courtelary, Moutier, Laufon, *les Bourgeoisies* sont d'importantes propriétaires de forêt: comme à Delémont. La gestion y est en général sérieuse, efficace et a le souci du maintien des traditions. A l'avenir elle devra être encore plus active. Les indispensables investissements devront être consentis sans fausses préoccupations de rendement à court terme.
- Il manque encore à cette région forestière constituée de quatre districts *une dynamique* d'ensemble. Elle devra acquérir sa propre personnalité. Afin de renforcer sa représentativité et d'affirmer sa présence, il serait souhaitable que les *propriétaires de forêts* se regroupent en deux sections: une pour La Neuveville / Courtelary, et une pour Tavannes / Tramelan / Moutier.
- La Conservation des forêts du Jura-Sud, à créer à Tavannes, apportera une *animation* à la foresterie de la région. Il importe que sur le plan cantonal bernois, cette Conservation soit l'équivalent — en dépit de sa surface forestière plus modeste — des Inspections de l'Oberland et du Mittelland. Le système de collégialité voulu par la loi cantonale sur les forêts du 1er juillet 1973 doit subsister. Ce serait une erreur que de renoncer à ce système qui a fait ses preuves et de placer le service forestier du Sud sous la dépendance en quelque sorte de l'Inspectorat du Mittelland. Ce serait faux de revenir à une organisation assez ancienne où le Conservateur du Jura avait son siège à Berne.

Le Conservateur du Jura-Sud ne doit pas devenir l'adjoint de celui de Berne. L'autonomie, l'équivalence, le poids dans les décisions à prendre, le rayonnement de la Conservation du Jura-Sud ne doivent pas être affaiblis par le fait des nouvelles frontières. La présence et l'impact de cette «succursale» de la Direction des forêts sera d'ailleurs moins fonction de son importance spatiale que du travail qui s'y fera. La valeur des Conservations se mesure à la personnalité des chefs, à l'équipe de collaborateurs dont ils s'entourent, et à l'activité qui en découle, non pas au nombre d'ha.

- Avant 1947, les ingénieurs forestiers natifs du Jura avaient parfois de la peine à faire carrière dans leur coin de pays. Les exemples sont connus. Ce n'est pas notre propos de les rappeler mais de signaler la nécessité d'engager au Sud des ingénieurs forestiers de langue maternelle française: Quelles que soient leur origine, leurs convictions ou leur appartenance politique. Deux seules conditions devraient être posées:

- 1) être particulièrement qualifié, compétent et actif;
 - 2) observer une stricte neutralité sur le plan de la politique jurassienne.
- Lors de l'engagement de forestiers communaux ou de l'Etat, le seul critère à retenir devrait être: la compétence. Le fait de ne pas partager les vues politiques de la majorité des citoyens n'empêche certes pas de réaliser de l'excellent travail en forêt!

Conclusion: La politique forestière future de l'ensemble du Jura sera donc intimement liée à la politique tout court: un labyrinthe!

Zusammenfassung

Die wichtigsten Ziele der Forstpolitik und des Waldbaus im Jura

Allgemeine Zielsetzung:

- Anstreben des goldenen Mittelweges in der Prioritätenfestlegung der forstlichen Bewirtschaftung zwischen verschiedenen Tendenzen: Produktionssteigerung, Ertragsverbesserung bei gleichzeitiger Steigerung der infrastrukturellen Leistungen des Waldes, vor allem für den Landschaftsschutz und das ökologische Gleichgewicht.
- Beibehalten des naturnahen Waldbaus.
- Weniger Aufforstungen als in den letzten dreissig Jahren, dafür intensivere Pflege der Kulturen.
- Förderung der Zusammenarbeit zwischen dem Forstdienst und den Organen des Naturschutzes und der Jagd.
- Eine wichtige Aufgabe bleibt das Mitwirken des Forstdienstes in der Orts- und Regionalplanung.
- Regelmässige Kontakte zwischen Holzproduzenten und -konsumenten zur Erreichung des Ziels, soviel Holz wie möglich im Jura zu verarbeiten.
- Damit das forstliche Strassennetz bis 1993 zu 79 % realisiert werden kann, müssen wir 400 km Strassen bauen, was einer Investition von 32 Mio. Franken oder Fr. 2 133 000.— pro Jahr gleichkommt.
- Unabhängig von der politischen Haltung wären Beziehungen der Forstdienste des Nord- und Südjuras auf menschlicher, beruflicher und kollegialer Ebene wünschenswert.

Zielsetzungen für den Nordjura:

Erhaltung der grossen Waldverbundenheit der Nordjurassier.

Gemeindeautonomie und regionales Denken — Ajoie, Freiberge, Delsberg — dürfen eine umfassende Lösung der Probleme nicht behindern. Es darf sich hingegen ein kühner, moderner und dynamischer Geist im neuen Kanton entwickeln. Zwischen den Zielen der Agrarpolitik und denen der Forstwirtschaft müssen Kompromisse gefunden werden, vor allem in der Frage des Standorts des Forstdienstes im Staatsorganigramm oder in der Art der Bewirtschaftung der Wytweiden.

Zielsetzungen für den Südjura:

Die Forstwirtschaft in dieser Region muss Eigenständigkeit erlangen, sich zu einem Ganzen entwickeln.

Auf bernischer Ebene wird die Forstinspektion des Südjuras, trotz ihrer kleinen Fläche, mit den Forstinspektionen Oberland und Mittelland gleichgestellt. Das durch die drei Kantonsforstmeister gebildete Forstinspektorat hat sich bewährt. Die Forstdirektion hält daher, wie nicht anders erwartet, an diesem System fest. Die Forstleute, welche vom Staat Bern im französisch sprechenden Teil des Kantons eingesetzt werden, müssen folgende Bedingungen erfüllen:

1. Besonders befähigt und initiativ sein;
2. in der jurassischen Politik strikte Neutralität bewahren und
3. französischer Zunge sein.

Übersetzung: R. v. Fischer